



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES
Ecole de langue
et de civilisation françaises

Année d'immersion de français langue étrangère

(ADI)

2021-2022

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ETUDIANT-ES !

Le **contenu** et les **supports** de cours et conférences sont protégés par la loi fédérale sur les droits d'auteur et, à ce titre, ils ne peuvent pas être reproduits et diffusés sans autorisation.

En outre, la **voix** et **l'image** des enseignant-es et conférenciers/ères leur appartiennent et sont protégées par le code civil (article 28 CCS). Tout enregistrement, même à des fins personnelles et/ou pédagogiques, doit donc faire l'objet d'une demande préalable explicite auprès de l'enseignant-e ou conférencier/ère concerné-e.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES
Ecole de langue
et de civilisation françaises

ÉCOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES

Uni Bastions – 5, rue De-Candolle – 1211 Genève 4

elcf@unige.ch

<https://www.unige.ch/lettres/elcf/fr/>

☎ +41 (0)22 379 74 33

fax +41 (0)22 379 76 81

ADI (ANNÉE D'IMMERSION)

Administration

Secrétariat ELCF – salle B004 (rez)

Horaires de réception :

Lundi : 11h-12h et 14h-16h

Mardi : 10h-12h

Jeudi : 11h-12h et 14h-17h

Secrétaire répondante

Marie-Thérèse Diaz

☎ +41 (0)22 379 74 33

Marie-Therese.Diaz@unige.ch

Directeur de l'ELCF
et conseiller aux études

Laurent Gajo

Horaires de réception :

mardi 15h-16h, jeudi 11h-12h

ou sur rendez-vous

Laurent.Gajo@unige.ch

Responsable de la
filière ADI

Françoise Zay

Horaires de réception : sur rendez-vous

Francoise.Zay@unige.ch

Service des admissions

Uni-Dufour – 24, rue Général Dufour – 2^{ème}
1211 Genève 4

☎ +41 (0)22 379 77 39

<https://www.unige.ch/admissions/>

Privilégier les demandes en ligne :

<https://admissions.unige.ch/kayako/>

Informations générales

Horaire des cours

L'heure académique genevoise commence au quart et s'achève à l'heure juste. Les enseignements sur deux périodes sont généralement groupés.

Programme général des cours de l'Université :

<https://pgc.unige.ch/cursus/programme-des-cours/web>

Deux postes de consultation en libre accès sont installés au rez-de-chaussée d'Uni Bastions.

Présence

La fréquentation régulière des cours et des séminaires est en principe obligatoire.

Examens

Pour l'année d'immersion, l'inscription aux cours et aux examens se fait en début d'année par le secrétariat (pas d'inscription sur IEL).

- L'inscription aux examens peut être soumise aux conditions d'accès aux examens fixées par les enseignant-es pour certains de leurs enseignements.
- Elle est ferme et a valeur d'engagement. Toute modification, ou retrait dûment justifié, doit être signalée par écrit au secrétariat de l'ELCF.
- L'étudiant-e inscrit-e aux examens qui ne se présentera pas aux épreuves (**absence**) subira un **échec (note « 0 »)**. Ceci est aussi valable pour les étudiant-es soumis-es aux contrôles continus. Aucune dérogation ne sera admise, sauf en cas de force majeure.
- En cas de **maladie**, le/la candidat-e doit avertir immédiatement le secrétariat de l'ELCF et faire parvenir un certificat médical au plus tard dans les 3 jours. Un certificat médical présenté après avoir passé l'examen ne pourra pas annuler la note validée.
- **Toute absence doit, dans la mesure du possible, être annoncée à l'enseignant-e responsable de l'examen par courriel.**

Changement des données personnelles

Toute modification des données personnelles (changement d'adresse, de nom, de téléphone, etc.) doit être faite directement par l'étudiant-e sur son portail (www.unige.ch, onglet « Portail » : accès sécurisé pour l'étudiant-e à ses propres données personnelles).

Matériel d'enseignement

Participation aux frais de photocopies : CHF 20.- par semestre. Les enseignant-es de l'ELCF distribuent pendant l'année un important matériel pédagogique polycopié. L'Ecole demande aux étudiant-es une participation forfaitaire de CHF 20.-, qui sera collectée dans l'un des enseignements.

Communications

Pour toute communication concernant leurs études, les étudiant-es sont priés d'utiliser exclusivement leur adresse universitaire (xxx@etu.unige.ch). Cette messagerie doit être relevée régulièrement.

Des informations importantes sont également communiquées via le portail en ligne personnel de chaque étudiant-e. Il est accessible sur la page d'accueil du site de l'Université de Genève (onglet « Portail »).

Il est nécessaire de consulter régulièrement le tableau d'affichage de l'ELCF (à côté du secrétariat) de même que le site internet de l'ELCF, pour tout avis urgent ou important.

Absences

Absence temporaire prolongée : à signaler immédiatement au secrétariat de l'ELCF.

Maladie : présenter un certificat médical en principe dès le troisième jour d'absence aux cours. Les certificats médicaux présentés a posteriori ne sont pas considérés comme valables.

Congé : demande spéciale à faire si possible un mois avant le début officiel du semestre, s'adresser au secrétariat de l'ELCF.

Aucune demande de congé ne peut être accordée pour le premier semestre d'études.

L'étudiant-e en congé n'est pas autorisé-e à suivre des enseignements ni à s'inscrire aux examens.

Délais d'études

Il est rappelé aux étudiant-es que les délais impartis pour les études sont fixés par le Règlement d'études. Les étudiant-es voudront bien en prendre attentivement connaissance et s'y conformer :

<https://www.unige.ch/lettres/elcf/fr/enseignements/reglement-detudes-a-lelcf/>

Attestation de réussite

Pour les étudiant-es inscrit-es dans un programme d'échange ou de mobilité IN, les documents (procès-verbal de notes et attestations) sont envoyés en principe par le Service de la Mobilité académique.

Abandon des études

Un-e étudiant-e immatriculé-e à l'UNIGE (sans être dans un programme de mobilité) et admis-e exceptionnellement à l'ADI peut demander, par écrit, en tout temps, sauf pendant les sessions d'examens, à être exmatriculé-e de l'Université. Lorsque des taxes sont dues à l'Université de Genève, le non-paiement des taxes est considéré comme un abandon des études.

Poursuite des études à l'UNIGE

Les étudiant-es qui souhaitent continuer leurs études à l'Université de Genève après l'Année d'immersion doivent se renseigner auprès du Service des admissions sur les délais pour entreprendre les démarches. Voir : <https://www.unige.ch/admissions/>. La réussite de l'ADI (attestation de niveau B1) ne les dispense pas de l'examen de français.

Autres informations utiles

Bibliothèques : <http://www.unige.ch/biblio/fr>

Téléchargez l'application UNIGE : <http://www.unige.ch/mobile/>

UNIGE Mobile est l'application officielle de l'Université de Genève. Elle vous permet d'accéder aux principaux services de l'UNIGE et vous sert de guide dans vos démarches quotidiennes sur le campus, en vous apportant des informations ciblées en fonction de votre Faculté et de vos thématiques préférées.

Vie étudiante à l'UNIGE

Portail dédié aux étudiant-es de l'Université de Genève

<https://www.unige.ch/etudiants/vie-etudiante/>

Dans la rubrique « Vie de campus », de nombreuses ressources et prestations sont destinées à soutenir l'intégration et l'épanouissement des étudiant-es : activités sportives, activités culturelles, consultations de santé, consultation psychologique, service social et financier. Consultez régulièrement ce portail !

Association des Etudiants de Français Langue étrangère

L'association intègre aussi des étudiants d'échange et propose des activités destinées à tous les étudiants de FLE, qu'ils soient membres ou non de l'association.

www.facebook.com/aefle.ch

aefle@unige.ch

Centre de carrière de l'UNIGE

Offres d'emploi à consulter (login demandé)

www.unige.ch/dife/emploi/

rue de Candolle 4 – 1205 Genève

Logement

+41 22 379 77 20

<https://www.unige.ch/batiment/service-batiments/logements/accueil/>

logements@unige.ch

rue des Battoirs 7 – 1205 Genève

Permanence juridique des étudiants

<http://www.pje-ge.ch/>

info@pje-ge.ch

Maison de quartier de la Jonction – Av. de Ste-Clotilde 18bis – 1205 Genève

Plan d'études

Avant-propos

Objectifs

L'Année d'immersion (ADI) est avant tout destinée à accueillir des étudiant-es non-francophones de mobilité, qui ont le Français langue étrangère comme branche d'études dans leur université d'origine et dont l'objectif est de perfectionner l'apprentissage de la langue lors d'un séjour universitaire en francophonie de 1 ou 2 semestres tout en enrichissant leurs connaissances culturelles. Des compétences et connaissances de base sont requises pour intégrer l'ADI : elles correspondent à celles décrites par le niveau A2 du *Cadre commun européen de référence pour les langues*¹ (CECRL). Le nombre de places étant limité, une procédure de pré-inscription est mise en place durant le semestre de printemps pour la rentrée d'automne ; une fois admis-es, les candidat-es devront participer à un test d'orientation de cursus obligatoire, ayant lieu deux semaines environ avant le début officiel du semestre académique. Ce test d'orientation de cursus permettra, le cas échéant, d'orienter et d'admettre les étudiant-es plus avancé-es soit dans les programmes de l'AP (B1-B2), soit dans les programmes du DEFLE (B2-C1). Ce sera donc un avantage pour eux/elles.

L'ADI propose une année de français intensif, dans la perspective d'amener les étudiant-es au moins au niveau B1. Les étudiant-es peuvent s'inscrire à l'année complète ou pour un seul semestre, celui d'automne de préférence.

Organisation des études

Le cursus de l'ADI est organisé en deux grands blocs : le premier contient des enseignements généraux et annuels de langue. Le deuxième propose des enseignements semestriels de spécialité, orientés également vers des savoirs culturels.

Les enseignements sont essentiellement donnés sous forme de cours-séminaires (CS) et de travaux pratiques (TP), qui requièrent la participation active et assidue des étudiant-es.

Bloc 1

Une progression significative de la maîtrise de la langue, dans ses différentes composantes linguistiques et pragmatiques et tant à l'écrit qu'à l'oral est l'objectif principal des enseignements annuels de ce bloc/tronc commun. Les cours-séminaires « Écrit-grammaire » et « Activités orales » ainsi que les TP « Prononciation » sont soumis à évaluation notée. Un travail personnel au laboratoire de langue, adapté aux besoins spécifiques de chaque apprenant-e (grammaire, prononciation ou oral) donnera lieu à une attestation.

Bloc 2

Le deuxième bloc propose des enseignements et des ateliers semestriels, aux contenus thématiques diversifiés, qui permettront aux étudiant-es d'approfondir certains aspects linguistiques, de s'initier à la lecture de textes littéraires et de se familiariser avec des aspects historiques, sociaux et culturels propres à Genève, à la Suisse ou à la francophonie. Grâce à la validation d'un « projet personnel », les étudiant-es y seront également encouragé-es à participer à des activités « hors les murs » (en s'inscrivant par exemple à certains ateliers proposés par les Activités culturelles ou en menant à bien un tandem). Le choix et la validation du « projet personnel » se fait par un-e des enseignant-es de l'ADI jouant le rôle de tuteur. En principe, les étudiant-es valideront 3 enseignements au semestre d'automne et 2 enseignements + le projet personnel au semestre de printemps.

¹ Où l'on distingue six niveaux allant de A1 à C2. Pour des informations concernant la description des niveaux, voir le site Internet : <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/levels>.

Evaluation

Attestation, contrôle continu ou examen. Le « Descriptif des enseignements » (mis à jour au début de chaque année académique) précise le type et les modalités d'évaluation de chaque enseignement.

Les épreuves des contrôles continus peuvent avoir lieu pendant les semaines de cours ou en session d'examen. Les dates des épreuves qui ont lieu pendant les cours sont communiquées au début de chaque semestre. Les dates des épreuves qui ont lieu en session sont affichées une dizaine de jours avant le début de chaque session.

Un-e étudiant-e absent-e à une épreuve du contrôle continu reçoit la note 0 pour cette épreuve. Aucune épreuve de remplacement n'est organisée.

Pour que le Bloc 1 soit considéré comme réussi, l'étudiant-e doit avoir obtenu la note moyenne minimale de 4 pour l'ensemble des enseignements, tout en remplissant les deux conditions suivantes :

- Il/Elle doit avoir obtenu la note minimale de 4 pour chacun des enseignements 1.1 et 1.2.
- Aucune note inférieure à 3 ne peut entrer dans la composition de la moyenne finale.

Le Bloc 2 est réussi si l'étudiant-e obtient la note moyenne minimale de 4 pour l'ensemble des enseignements, sous condition qu'aucune note inférieure à 3 n'entre dans la composition de la moyenne finale.

Durée des études

L'ADI est en principe un cursus d'études à plein temps de deux semestres, sans redoublement possible. Le volume de travail requis pour valider l'ADI complète correspond à 54 crédits ECTS. Les étudiant-es de mobilité qui seraient accueilli-es à l'ADI pour un seul semestre peuvent y valider 27 crédits au maximum. Les étudiant-es sont encouragé-es à profiter de leur séjour à l'Université de Genève pour suivre quelques cours publics et mener des activités culturelles.

Attestation de réussite

Au terme de l'ADI suivie sur l'année entière, l'étudiant-e reçoit un procès-verbal de ses notes et, s'il/elle satisfait aux exigences requises (réussite des deux composantes de l'ADI, voir *supra*), une attestation de réussite. Cette attestation mentionnera des équivalences en crédits ECTS, que les universités d'origine pourront choisir de valider.

Un-e étudiant-e inscrit-e à l'ADI pour un seul semestre recevra également un procès-verbal de ses notes qui mentionnera les crédits ECTS correspondant aux enseignements validés.

Au terme de l'ADI (annuelle ou semestrielle), un-e étudiant-e qui souhaiterait intégrer un cursus de l'Université de Genève reste soumis-e à l'examen de français.

Année d'immersion ADI

Bloc 1	Compétences linguistiques générales	36 crédits
Description	Les enseignements de ce bloc visent à développer les compétences linguistiques de façon à atteindre le niveau B1 du CECRL, en particulier dans des activités de production écrite et d'interaction orale.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	• 1.1 6h/AN de CS : <i>Ecrit – grammaire</i> (18 crédits) • 1.2 4h/AN de CS : <i>Activités orales</i> (12 crédits) • 1.3 2h/AN de TP : <i>Prononciation</i> (4 crédits) • 1.4 1h/AN de TP : <i>Laboratoire de langue</i> (2 crédits)	
Attestation(s)	Une attestation dans 1.4	
Evaluation	Contrôle continu pour 1.1, 1.2 et 1.3	
Condition(s)	Les moyennes respectives de 1.1 (« Ecrit-grammaire ») et de 1.2 (« Activités orales ») ne peuvent pas être inférieures à 4.	
Remarque(s)	Les étudiant-e-s peuvent bénéficier du laboratoire de langue pour du travail en autonomie qui dépasse 1h/AN, mais ces TP facultatifs ne sont pas crédités.	

Bloc 2	Compétences spécifiques et transversales	18 crédits
Description	Dans ce bloc, l'étudiant-e pourra choisir un certain nombre d'enseignements qui visent soit à perfectionner de façon ciblée une des compétences du bloc 1, soit à se confronter aux aspects sociologiques et interculturels liés à l'insertion dans le milieu genevois et dans la francophonie au sens large.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	• 2.1 5 x 2h/Semestre de CS ou de TP (5x3 crédits) • 2.2 <i>Projet personnel</i> (3 crédits)	
Attestation(s)	1 attestation dans 2.2	
Evaluation	Contrôle continu ou Examen, dans chacun des CS ou TP de 2.1	
Condition(s)	Aucune note ne peut être inférieure à 3.	
Remarque(s)	La liste des CS et TP offerts comprend des enseignements qui ciblent une compétence linguistique spécifique ou qui se situent dans le champ culturel de la francophonie et de la Suisse. Seul le « Descriptif des enseignements » fait foi pour le détail et l'intitulé des enseignements.	

Descriptif des enseignements

Abréviations

CR = cours, CS = cours-séminaire, SE = séminaire, TP = travaux pratiques
A = semestre d'automne, P = semestre de printemps, AN = annuel

Bloc 1 – Compétences linguistiques générales

Ecrit – grammaire

30EL050 – CS.AN (annuel)

Matthieu Bernhardt, mercredi 8-10, vendredi 8-10 (+ jeudi 14-16, au printemps)

Objectifs et contenu

Ce cours-séminaire vise, d'une part, à améliorer la compréhension de divers types de textes et, d'autre part, à développer des compétences grammaticales et rédactionnelles. L'articulation de diverses activités de lecture, d'analyse de texte, de grammaire et de rédaction permettra aux étudiant-es d'élargir leurs compétences linguistiques tout en approfondissant leurs connaissances des cultures francophones et du milieu universitaire suisse.

Evaluation

Contrôle continu : le contrôle continu se compose de quatre épreuves écrites réparties sur l'année (deux par semestre, dont une pendant les cours et une en session d'examen). Durée des contrôles : entre 1h30 et 2h00. La moyenne est calculée en prenant la note de la dernière épreuve (qui compte double) et les deux meilleures notes des trois autres épreuves.

Condition : présence obligatoire à 80 % des cours et participation obligatoire aux exercices de rédaction prévus (selon des modalités et un calendrier précisés en début d'enseignement).

Activités orales

30EL053 – CS.AN (annuel)

Martine Lenoble, mardi 14-16, mercredi 10-12

Objectifs et contenu

L'objectif de ce cours-séminaire est d'améliorer les compétences orales, en réception comme en production. À partir de documents sonores, vidéo, écrits et iconographiques essentiellement orientés sur la vie en Suisse et la vie à l'université, un travail sera mené sur les particularités de l'oral, la description, la narration et l'argumentation simple.

Les activités menées en cours varieront entre l'écoute et la compréhension de documents sonores, la lecture expressive, les petits exposés individuels et les travaux de groupes.

Evaluation

Contrôle continu, en collaboration avec le cours « Prononciation ». Il se compose de deux épreuves orales d'une durée chacune de 30 minutes environ, l'une pendant la session d'examen de janvier-février, l'autre pendant celle de mai-juin. Les modalités d'évaluation seront précisées en début d'enseignement.

Conditions : pour pouvoir se présenter aux épreuves en session, l'étudiant-e doit avoir fréquenté régulièrement le cours (80% de taux de présence minimum) et collaboré activement aux exercices collectifs et individuels prévus en classe.

Prononciation

30EL051 - TP.AN (annuel)

Julie Decap, lundi 13-15

Objectifs et contenu

L'objectif de cet enseignement est d'améliorer la communication orale à travers un travail ciblé sur la prononciation. Le cours aura lieu au laboratoire de langue afin d'entraîner au mieux les compétences de compréhension et de production des sons du français tout en mettant en évidence les différences qui existent entre l'écrit et l'oral. Des exercices pour améliorer le rythme et l'intonation seront proposés tout au long de l'année mais nous travaillerons plus en détails la production des consonnes et des voyelles en insistant sur leurs caractéristiques ainsi que sur les difficultés qu'elles peuvent poser.

Evaluation

Contrôle continu, en collaboration avec le cours « Activités orales ». Il se compose de deux épreuves d'une durée chacune de 30 minutes environ, l'une pendant la session d'examen de janvier-février, l'autre pendant celle de mai-juin. Les modalités d'évaluation seront précisées en début d'enseignement.

Conditions : pour pouvoir se présenter aux épreuves en session, l'étudiant-e doit avoir été présent-e à au moins 80% des séances de TP et avoir participé activement au travail en classe.

Remarque : les progrès des étudiant-es seront évalués régulièrement en cours d'année grâce à des contrôles formatifs.

Laboratoire de langue

30EL052 - TP.AN (annuel)

Romain Isely, mardi 12-13

Objectifs et contenu

L'objectif de cet enseignement en laboratoire de langue est d'améliorer la communication en français. Pour cela, le travail s'articulera à l'aide de différentes activités et ressources, principalement numériques, autour de deux axes : un premier, qui reprendra ce qui aura été vu aux activités de prononciation le lundi, et un second, qui travaillera plus particulièrement la compétence de compréhension de l'oral.

Evaluation

Attestation, qui s'obtient grâce à : a) une présence de minimum 80% en cours, b) une participation active et c) une maîtrise des outils du laboratoire.

TP au laboratoire de langues

30EL028 – TP.AN (annuel)

Romain Isely, mardi 13-14

32M1071 – TP.AN (annuel)

Françoise Zay, mercredi 13-14

Ces deux créneaux supplémentaires de travaux pratiques (TP) au laboratoire de langue sont facultatifs, et proposés aux étudiants qui voudraient s'entraîner de manière plus intensive dans des exercices de prononciation : ils peuvent s'ajouter aux enseignements obligatoires (30EL051 et 30EL052) mais ils ne les remplacent pas. Il n'y a ni évaluation ni crédits spécifiquement liés à ce travail, réalisé en autonomie.

Attention : le créneau du mercredi 13-14 ne sera ouvert à l'ADI qu'à partir du 7 octobre.

Bloc 2 – Compétences spécifiques et transversales

Expression écrite : les textes informatifs

30EL054 – CS.A (semestriel, automne)

Laurence Benetti, lundi 10-12

Objectifs et contenu

L'objectif de cet enseignement est de stimuler l'écriture de textes à dominante informative.

Pour l'apprentissage des procédés et structures essentiels permettant d'élaborer un texte informatif, des journaux, articles scientifiques, manuels, dictionnaires et encyclopédies fourniront le matériau à observer puis à imiter. Les étudiant-es partiront donc de l'observation de textes brefs et variés afin de s'en servir comme modèles pour s'entraîner à l'écriture.

Chaque séance abordera une notion ou compétence spécifique et les exercices se concentreront sur une difficulté à la fois. Des travaux d'écriture à rendre régulièrement ainsi que des corrections collectives effectuées en classe permettront également aux apprenant-es d'améliorer leur niveau et de progresser en français écrit.

Evaluation

Contrôle continu formé de 2 épreuves ayant lieu pendant les cours et en session d'examen selon un calendrier et des modalités précisées au début des cours.

Conditions : participation régulière aux cours (80% de taux de présence minimum) et 4 travaux à rendre dans les délais fixés par l'enseignante.

Balades genevoises I

30EL055 – CS.A (semestriel, automne)
Martine Lenoble, mercredi 14-16

Balades genevoises II

30EL056 – CS.P (semestriel, printemps)
Martine Lenoble, mercredi 14-16

Objectifs et contenu

Ce cours thématique donne aux étudiant-es l'occasion de découvrir des lieux emblématiques de Genève, historiques ou contemporains, urbains ou champêtres et de devenir voyageur-se / photographe, en réalisant un album de voyages genevois commenté. Il permettra d'enrichir ses connaissances culturelles sur la ville de Genève ainsi que ses connaissances linguistiques liées au paysage urbain et à l'expression des impressions / sentiments. Chaque semestre sera composé de six balades, en alternance avec des cours en salle de classe. L'album sera composé de 30 photos (5 photos par balade) accompagnées d'une légende (petit commentaire rédigé) et d'un texte introductif d'environ 300 mots.

Evaluation

Examen oral en session

Pour pouvoir se présenter à l'examen, l'étudiant-e doit avoir assisté à 80% des cours et balades et réalisé un album photos commenté (version numérique ou papier).

Remarque

Cet enseignement a lieu au semestre d'automne et au semestre de printemps, avec un programme différent chaque semestre.

Pas besoin de matériel spécialisé, les photos peuvent être réalisées avec un simple téléphone portable.

« Do you speak Suisse ? »

30EL057 – CS.P (semestriel, printemps)
Stéphane Borel, jeudi 12-14

Objectifs et contenu

Ce cours thématique s'intéressera au « parler suisse » et nous fera découvrir, de semaine en semaine, les habitudes langagières typiquement helvétiques que l'on recense sous l'étiquette d'« helvétismes » ou de « romandismes ». Concernant tous les niveaux linguistiques, ces particularités sont diffusées de manière inégale au sein de la société, parfois répandues dans l'ensemble du territoire de la Suisse romande, parfois réparties selon le critère générationnel, régional, professionnel ou social.

Qu'il s'agisse de formes archaïques ou dialectales (issues du patois romand), de germanismes, de « statalismes » (innovations institutionnelles propres à la Confédération), ou d'autres spécificités (divergences sémantiques, expressions idiomatiques, formules figées, etc.), notre objectif sera d'appivoiser les éléments les plus

saillants de ces pratiques « locales » afin d'en saisir les usages, en les comparant avec d'autres variantes, qualifiées de plus standard, en vigueur dans l'espace francophone. Ce voyage à travers les mots et les expressions de Suisse romande nous permettra en outre d'aborder la situation des trois autres régions linguistiques du pays, mais aussi de prendre en considération les modes de dire et de penser propres aux différentes langues et cultures présentes parmi le public.

Évaluation

Contrôle continu, selon un calendrier et des modalités fixées en début de semestre par l'enseignant.

Cultures francophones

30EL058 – CS.P (printemps)

Matthieu Bernhardt, Nadine Bordessoule, Sylvain Medzogo, vendredi 10-12

Objectifs

Ce cours thématique se propose d'introduire à l'étude des cultures francophones à travers divers ateliers thématiques qui permettront aux étudiants d'aborder la francophonie d'un point de vue culturelle en lien avec un panorama des pays francophones, une première approche de la littérature suisse romande et deux sorties au théâtre à Genève.

Evaluation :

Examen oral en session.

Condition : présence obligatoire à 80% des cours et aux deux sorties théâtrales.

Projet personnel

30EL059 – Atelier (printemps)

Françoise Zay, calendrier à déterminer

Objectifs

Les étudiant-es de l'ADI sont encouragé-es à participer à des activités « hors programme », liées à l'offre de l'UNIGE (cours public) ou à l'intégration à la vie étudiante sur le campus (en s'inscrivant par exemple à certains ateliers proposés par les Activités culturelles ou en menant à bien un tandem). Le choix et la validation du « projet personnel » se fait par un-e des enseignant-es de l'ADI jouant le rôle de tuteur/tutrice. Une séance d'information et de présentation est prévue le jeudi 30 septembre 2021, 11-12h. Une autre séance sera planifiée pendant ou à la fin du semestre d'automne, dans le même créneau horaire.

Evaluation

Attestation, selon des modalités fixées d'entente avec l'enseignant-e responsable.

ADI 2021 / AUTOMNE

LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENDREDI			
08:15 à 09:00								30ELO50	BERNHARDT	B003	AN					30ELO50	BERNHARDT	B003	AN
09:15 à 10:00								30ELO50	BERNHARDT	B003	AN					30ELO50	BERNHARDT	B003	AN
10:15 à 11:00	30ELO54	BENETTI	PHILO06 A					30ELO53	LENOBLE	B003	AN								
11:15 à 12:00	30ELO54	BENETTI	PHILO06 A					30ELO53	LENOBLE	B003	AN	PROJET PERSO	ATELIER						
12:15 à 13:00								30ELO52	ISELY	B102	AN								
13:15 à 14:00	30ELO51	DECAP	B102	AN				30ELO28	ISELY	B102	AN					32M1071	ZAY	B102	AN
14:15 à 15:00	30ELO51	DECAP	B102	AN				30ELO53	LENOBLE	B003	AN					30ELO55	LENOBLE	PHIL106 A	
15:15 à 16:00								30ELO53	LENOBLE	B003	AN					30ELO55	LENOBLE	PHIL106 A	
16:15 à 17:00																			
17:15 à 18:00																			

Significations de B : Uni-Bastions / M : Uni-Mail / U: Uni Dufour / PHIL: Philosophes / AN : annuel / A : automne

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI					
08:15 à 09:00				30EL050	BERNHARDT	B003	AN	30EL050	BERNHARDT	B003	AN	08:15 à 09:00	
09:15 à 10:00				30EL050	BERNHARDT	B003	AN	30EL050	BERNHARDT	B003	AN	09:15 à 10:00	
10:15 à 11:00				30EL053	LENOBLE	B003	AN	30EL058	BERNHARDT/BORDESSOLLE MEZOGO	B003	P	10:15 à 11:00	
11:15 à 12:00				30EL053	LENOBLE	B003	AN	30EL058	BERNHARDT/BORDESSOLLE MEZOGO	B003	P	11:15 à 12:00	
12:15 à 13:00			30EL052	ISELY	B102	AN	30EL057	BOREL	B214	P		12:15 à 13:00	
13:15 à 14:00	30EL051	DECAP	B102	AN	30EL028	ISELY	B102	AN	32M1071	ZAY	B102	AN	13:15 à 14:00
14:15 à 15:00	30EL051	DECAP	B102	AN	30EL053	LENOBLE	B003	AN	30EL056	LENOBLE	B305	P	14:15 à 15:00
15:15 à 16:00			30EL053	LENOBLE	B003	AN	30EL056	LENOBLE	B305	P	30EL050	B003	15:15 à 16:00
16:15 à 17:00													16:15 à 17:00
17:15 à 18:00													17:15 à 18:00

Significations de B : Uni-Bastions / M : Uni-Mail / U: Uni Dufour / PHIL: Philosophies / AN : annuel / P : printemps

Semestre d'automne 2021		Semestre d'automne 2021	
Rentrée	Lundi 20 septembre	Inscription en ligne « IEL »	
Début des cours Fin des cours	Mercredi 22 septembre Vendredi 24 décembre	• Inscriptions «IEL» aux cours	Du vendredi 1 ^{er} octobre au Lundi 11 octobre ▶ 20h
Informations pour l'inscription en ligne «IEL» Séance obligatoire uniquement pour les étudiants : DE+BA+MA+DESFLE	Jeudi 30 septembre 18h15 / Salle B106	• Inscriptions «IEL» aux examens (Session janvier-février)	Du vendredi 22 octobre au Lundi 1 ^{er} novembre ▶ 20h
Dies Academicus (pas de cours entre 10h et 12h)	Vendredi 15 octobre		
Semaine de lecture (pas de cours)	Du lundi 1^{er} au vendredi 5 novembre inclus		
• Session d'examens janvier-février 2022	Du lundi 24 janvier au mercredi 9 février		
Semestre de printemps 2022		Semestre de printemps 2022	
Début des cours Fin des cours	Lundi 21 février Vendredi 27 mai	Inscription en ligne « IEL »	
(congé)	Du vendredi 15 au dimanche 24 avril	• Inscriptions «IEL» aux cours	Du lundi 21 février au mercredi 2 mars ▶ 20h
(congé)	Jeudi 26 mai	• Inscriptions «IEL» aux examens (Session mai-juin)	Du lundi 7 mars au jeudi 17 mars ▶ 20h
Pentecôte (congé)	Lundi 6 juin		
• Session d'examens mai-juin 2022	Du lundi 30 mai au vendredi 17 juin		
• Session d'examens août-septembre 2022	Du lundi 29 août au vendredi 9 septembre (susceptible d'être modifié !)	• Inscriptions «IEL» aux examens (Session août-septembre)	Du lundi 4 juillet au dimanche 10 juillet ▶ 20h (susceptible d'être modifié !)